

République Française  
Département : DROME  
Arrondissement : Nyons  
SOUSPIERRE - Commune

## **Procès verbal**

Le mercredi 14 mai 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de MOSSAZ PIERRE.

Secrétaire de la séance : JONATHAN MAURILLE

**Présents** : MOSSAZ PIERRE, GUILHAUD ELIETTE, JONATHAN MAURILLE, PINCHENON ANNICK, NOALHYT LAURENT

**Représentés** :

**Absents et excusés** : MARCEL EMILIE

### **Ordre du jour** :

1. Approbation du PV du conseil du 12/03/2025
2. Délibération autorisant le Maire à faire une demande de subvention "Amendes de Police" pour les travaux de sécurisation du carrefour RD179-CHEMIN DU PLANAT
3. Point sur les modalités des élections municipales de 2026
4. Point sur les différentes commissions de la CCDB
5. Point sur la mise en service ADN
6. Point sur l'évolution du chantier de la Restructuration de la Mairie
7. Questions diverses

### **M. Le Maire demande de mise à jour de l'ordre du jour en début de séance**

### **Nouvel ordre du jour:**

1. Approbation du PV du conseil du 12/03/2025
2. Délibération autorisant le Maire à faire une demande de subvention "Amendes de Police" pour les travaux de sécurisation du carrefour RD179-CHEMIN DU PLANAT
3. Délibération : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour commander une étude auprès de la société ALPHARA dans le cadre du projet de changement d'EPCI
4. Point sur les modalités des élections municipales de 2026
5. Point sur les différentes commissions de la CCDB
6. Point sur la mise en service ADN
7. Point sur l'évolution du chantier de la Restructuration de la Mairie
8. Questions diverses

### **1.Approbation du PV du conseil du 12/03/2025**

Le PV du conseil du 12/03/2025 a été approuvé.

### **Délibérations du conseil** :

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour commander une étude auprès de la société**

**Monsieur le Maire expose :**

La commune de [Nom de la commune] est actuellement rattachée à la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB). Dans le cadre d'une réflexion sur l'opportunité de rejoindre un autre Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), en l'occurrence la Communauté d'Agglomération de Montélimar (CAM), il apparaît nécessaire de faire réaliser une étude évaluative.

Cette étude, confiée à la société **ALPHARA**, permettra d'analyser les impacts techniques, financiers, institutionnels et organisationnels d'un éventuel changement d'EPCI.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à commander l'étude auprès de la société ALPHARA,
- de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour étudier et, le cas échéant, mettre en œuvre le changement d'EPCI.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la commande de l'étude auprès de la société **ALPHARA** relative aux impacts d'un éventuel changement d'EPCI.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles auprès des autorités compétentes dans le cadre de la procédure de changement d'EPCI, notamment à solliciter les services de l'État et à initier les discussions avec les EPCI concernés (CCDB et CAM).

**Article 3 :** Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**Article 4 :** La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Délibération : adoptée

Sécurisation du carrefour RD179- CHEMIN DU PLANAT (N° DE\_012\_2025)

Le projet a pour but de sécuriser le carrefour RD179-CHEMIN DU PLANAT suite à la modification de la largeur de la route à la suite des travaux de rénovation de la mairie.

Le Maire présente les deux devis de l'entreprise SO-RO-DI:

Devis pour élargissement de la route et mise en place de blocs rocheux : 7050€ HT soit 8460€ TTC  
Devis pour la fourniture et pose de panneaux signalétiques et de marquages au sols réglementaires : 4140€ HT soit 4968€ TTC.

Monsieur le Maire informe que pour ces travaux nous pouvons solliciter des subventions du Département.

A l'issue de la présentation des devis et du plan du carrefour, le Maire propose de retenir les montants annoncés par l'entreprise SO-RO-DI et de solliciter l'aide du Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de retenir les montants annoncés par l'entreprise SO-RO-DI
- Autorise le Maire à solliciter le Département pour une aide financière
- Autorise le Maire à valider les devis présentés
- Donne tout pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

Délibération : adoptée

4. Un point sur les modalités des élections municipales 2026 a été fait.

5. Point sur les différentes commissions de la CCDB: Évocation du désir de la commission Tourisme de prendre la compétence Escalade.

6. Point sur la mise en service ADN : les habitants de la commune pourront se relier à la Fibre d'ici fin juin ou début juillet.

7. Un point sur l'évolution du chantier de la restructuration de la mairie a été fait.

MOSSAZ PIERRE  
Président de séance

JONATHAN MAURILLE  
Secrétaire de séance